



# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

associations domiciliées à Saint-Molf ou ayant des activités à Saint-Molf

à remettre en mairie **pour le 15/01/2024** dernier délai sur support papier ou par mail à [accueil@saintmolf.fr](mailto:accueil@saintmolf.fr)

**La réception de ce formulaire et des pièces complémentaires ci-dessous conditionne l'attribution d'une subvention pour 2024**

**Nom de l'association :** .....

Catégorie de licenciés ou d'adhérents (1)	Nombre par catégorie		Dernière cotisation demandée	Prochaine cotisation demandée
	de St Molf	hors commune (3)		
Jeunes <u>compétition</u> (2)				
Jeunes loisirs				
Adultes <u>compétition</u> (2)				
Adultes loisirs				
.....				
.....				
.....				
.....				

(1) ne pas distinguer ici toutes les catégories d'âge – merci de simplement distinguer jeunes / adultes

(2) ayant effectivement participé à au moins une compétition dans l'année

(3) fournir une liste détaillant le nombre de licenciés ou adhérents par commune de résidence

**principales activités / manifestations réalisées durant l'année écoulée :**

.....  
.....

**Principales activités / manifestations prévues pour l'année à venir :**

.....  
.....

**MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE pour 2024 :** .....

total des sommes disponibles sur livrets en banque : .....

**Pièces à joindre à la demande :**

- formulaire cerfa national n° 12156\*06 de demande de subvention obligatoire** (réutilisable pour toute autre demande de subvention à une autorité publique – téléchargeable sur le site [service-public-asso.fr](http://service-public-asso.fr) ou disponible sur support papier sur simple demande à l'accueil). Les pages 5-6-7-9 sont facultatives  
**Merci de préciser les sommes disponibles sur les comptes bancaires et livrets**
- RIB obligatoire** relevé d'identité bancaire comprenant les références BIC / IBAN
- composition du bureau (sauf si déjà fournie en mairie – indiquer les coordonnées - au moins 1 adresse courriel)
- statuts de l'association (uniquement s'ils ont été modifiés depuis la dernière demande de subvention))

**+ en cas d'utilisation régulière de salles communales**

- attestation d'assurance à jour (sauf si déjà fournie en mairie – renseignements auprès de l'accueil)
- chèque(s) de caution (sauf si déjà fournis en mairie – renseignements auprès de l'accueil)
- déclaration annuelle de détention de clés de locaux communaux (si association concernée)